## Loi constitutionnelle de 1867

Le but de ce projet de loi, monsieur le Président, est simplement d'apporter un amendement à l'article 16, ce qui peut être fait par un ordre en conseil, qui fait en sorte que la capitale du Canada soit la région de la capitale nationale telle que décrite dans une loi qui régit la Commission de la capitale nationale qui a été approuvée en 1957 et qui décrit toutes les villes et les villages qui sont inclus dans cette région de la capitale nationale.

Il serait peut-être bon, monsieur le Président, de faire un court historique sur justement la création de la capitale du Canada. Comme on le sait, depuis que la capitale a été désignée en 1955, beaucoup de cheminement a été fait à ce sujet. D'abord, disons que la capitale du Canada, au tout début, a été désignée Ottawa par la reine Victoria, comme on le sait, en 1857, et, après que le choix avait été fait par diverses suggestions des gouvernements du Haut-Canada et du Bas-Canada de 1841 à 1857, la capitale s'est promenée de Montréal, Toronto, Québec, puis Kingston. Mais comme on avait le mauvais souvenir de 1814, des Américains, on s'est alors aperçu que Kingston était beaucoup trop près des États-Unis, et qu'il valait mieux peut-être s'en aller un peu en arrière dans les terres afin que si jamais les États-Unis voulaient envahir le Canada, la chose deviendrait de plus en plus difficile.

Ce qui est arrivé à ce moment-là, et je parlais tout à l'heure du choix de la Reine, je ne sais pas si la reine Victoria a pointé du doigt au hasard un point sur la carte géographique entre le Haut-Canada et le Bas-Canada, je l'ignore, et j'ignore aussi si Lady Head qui était à ce moment-là l'épouse du gouverneur général du Canada, qui avait fait une esquisse assez extraordinaire de la colline parlementaire qui avait frappé la Reine qui avait désigné Ottawa comme capitale du Canada, mais une chose est sûre, c'est que la Reine probablement ne s'est jamais aperçu qu'en mettant le doigt, elle mettait le doigt justement entre la province qui est la province d'Ontario aujourd'hui et la province de Québec, et je suis sûr que si elle avait réalisé que la capitale du Canada allait être située dans la province d'Ontario, elle aurait trouvé un moyen pour faire en sorte qu'elle ne soit située ni en Ontario, ni au Québec, mais que ce soit réellement une capitale qui reflète les aspirations d'un pays comme le Canada.

Et puis depuis ce temps-là, plusieurs premiers ministres se sont succédé, et on peut dire autant conservateurs que libéraux, et tous ont manifesté un désir extraordinaire pour faire avancer justement la solution au problème qui existait à ce moment-là, pour faire de la capitale du Canada une vraie capitale qui serait le reflet des aspirations de tous les Canadiens.

Il y a eu la Commission Holt en 1913 qui a été instaurée par le premier ministre du temps sir Robert Borden. Il y a eu autre chose en plus de la Commission Holt qui a été une des premières à s'occuper de l'aménagement de la région d'Ottawa et de Hull, ainsi que de leurs environs.

Il y a eu bien sûr beaucoup de changement depuis ce tempslà parce qu'on s'est aperçu que la ville elle-même qui s'appelait Bytown dans le temps, ne pouvait pas, la ville d'Ottawa, après Bytown bien sûr, ne pouvait pas pouvoir satisfaire aux exigences que demandait l'aménagement d'une capitale et on a formé une commission qui s'appelait la Commission d'embellissement qui a été suivie en 1927 par la Commission du district fédéral, qui a été suivie en 1957 ou 1958, si ma mémoire est fidèle, de la Commission de la capitale nationale actuelle.

Il s'est passé beaucoup de choses. Et on voit que l'évolution, le cheminement si vous voulez, de la notion de capitale a fait son chemin, et elle fait son chemin encore pour arriver éventuellement à la formation de ce que j'appellerai un district fédéral, parce qu'il n'est pas normal, monsieur le Président, que la capitale d'un pays comme le Canada soit située dans une province. La chose est peut-être discutable, mais en toute logique, il est inconcevable qu'une capitale comme celle du Canada soit située dans une province. C'est tellement vrai ce que je dis là, que lorsque le très honorable premier ministre de l'Ontario vient à Ottawa, il ne dit pas: Je suis heureux d'être à Ottawa. Il dit: Je suis heureux d'être à Ottawa, «the national capital of Canada». Alors c'est pour lui, je pense bien, une façon d'enorgueillir sa province et de lui donner un certain prestige, mais je ne pense pas que ce soit là la meilleure facon pour faire ce que, depuis toujours, on a tenté de faire, c'est-àdire l'unité du Canada, l'unité canadienne qui se refléterait dans un endroit comme par exemple la capitale d'un pays.

Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de vous dire que si j'ai demandé récemment au très honorable premier ministre (M. Mulroney) de former un comité pour étudier l'avenir de la Commission de la capitale nationale, c'est parce que dans le passé il y a déjà eu dans les grands mouvements de changement et d'aménagement de la capitale, des comités qui se sont formés justement pour étudier l'aménagement de la Capitale nationale du Canada. Et c'est pour cela qu'en 1957 on a formé un comité du Sénat et de la Chambre des communes qui a étudié justement le rôle que devait remplir la Commission de la capitale nationale. Et c'est pour cela qu'aujourd'hui on voit une évolution assez importante de tout ce qui s'est produit de 1927 à 1984. C'est grâce à la Commission de la capitale nationale qui est, si vous voulez, le parent ou la progéniture de la Commission d'embellissement et de la Commission du district fédéral qui nous ont apporté une capitale comme celle que nous avons aujourd'hui.

Alors mon but et celui de ce projet de loi visent simplement à faire en sorte que la capitale nationale du Canada soit la région de la capitale nationale du Canada qui inclut toutes les municipalités sises à l'intérieur de cette région qui est décrite dans un acte du Parlement pour que cela devienne un jalon vers ce que beaucoup veulent réaliser, un district fédéral. Plusieurs figures politiques ont toujours voulu avoir ce genre de gouvernement pour la région de la capitale nationale. En 1906, l'honorable M. Fielding, si ma mémoire est fidèle, qui était ministre des Finances à ce moment-là, a fait une espèce de consultation populaire et d'après cette consultation populaire, a été défait seulement par 800 voix, mais on ne comprenait pas, on n'avait pas interrogé à cette consultation populaire les gens de l'autre côté de l'Outaouais. Alors je suis sûr qu'aujourd'hui, si on avait inclus le côté québécois dans cette consultation populaire, nous aurions, comme c'était le grand désir de sir Wilfrid Laurier, une Washington du Nord.

On a fait beaucoup de reproches à ce moment-là selon lesquels la Washington du Nord . . . la Washington ou le District de Columbia, n'était pas souhaitable pour la simple raison qu'il n'était pas très démocratique puisqu'il n'y avait aucun maire qui pouvait être élu de même que des échevins. Mais cela a bien changé depuis ce moment-là et, aujourd'hui, on peut dire